

Collège Georges Charpak - DNB 2024 : épreuve orale

- Le choix du sujet retenu pour l'oral blanc ainsi que des modalités de passation (seul ou en groupe, partie de l'exposé en langue vivante) devra être rendu **au professeur principal de la classe**

le 15 mars 2024 dernier délai.

L'épreuve de l'oral blanc aura lieu le **jeudi 4 avril 2024**. Le candidat recevra une convocation qui précise l'heure et la salle.

L'épreuve orale du DNB aura lieu le **mardi 18 juin 2024**. Le candidat recevra une convocation qui précise l'heure et la salle.

Rappel des grands principes de l'épreuve :

EPREUVE ORALE DNB

(100 pts dont 50 pts maîtrise de l'expression orale & 50 pts maîtrise du sujet présenté)

Les candidats ne sont pas notés lors de l'épreuve blanche du mois d'avril. Le jury leur donnera une appréciation ainsi que des conseils pour améliorer leur prestation.

Le candidat présente, individuellement ou en groupe, un projet réalisé dans le cadre d'un parcours éducatif (parcours d'éducation artistique et culturel, parcours citoyen, parcours avenir, parcours santé), dans le cadre de l'histoire des arts, dans le cadre de l'enseignement chorale.

- Prestation Individuelle (15 mn) : exposé (5 mn) suivi d'un entretien avec le jury (10 mn) **OU**

- Prestation Collective de 3 candidats max. (25 mn) : exposé (10 mn) suivi d'un entretien avec le jury et l'ensemble du groupe (15 mn). Chaque candidat fait l'objet d'une **évaluation individuelle**.

Chaque jury est composé d'au moins deux professeurs.

Cette épreuve orale vise l'interdisciplinarité et la transversalité des connaissances et des compétences du socle : elle n'évalue pas le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.

La qualité de la prestation est portée aussi bien par la maîtrise de l'expression orale que par le contenu.

La production, **non obligatoire**, peut appuyer les propos (projection, enregistrement, réalisation...).

Le candidat peut effectuer une partie de sa prestation en **langue vivante étrangère**, à condition qu'elle soit enseignée dans l'établissement. La composition des jurys tiendra compte de ce choix (au moins un enseignant de la LVE choisie dans le jury).

1. Il peut faire le choix de présenter un projet réalisé dans le cadre d'un parcours :

- a. **« Le parcours avenir »** : il peut s'agir, par exemple, de présenter son projet d'orientation, ses recherches, ses démarches, ses découvertes des formations et du monde professionnel.
- b. **« Le parcours citoyen »** : il peut s'agir, par exemple, d'un projet citoyenneté organisé au collège (par exemple dans le cadre du « Conseil de la Vie Collégienne », du travail effectué en tant que « éco-délégué » ou en lien avec une activité citoyenne extérieure (jeune sapeur-pompier, engagement citoyen dans une association...)
- c. **« Le parcours d'éducation artistique et culturel »** : il peut s'agir de présenter, par exemple, une œuvre artistique ou un projet culturel (option cinéma, découverte de lieux culturels, pratiques artistiques personnelles...)
- d. **« Le parcours éducatif de santé »** ; il peut s'agir, par exemple, d'un projet éducatif de santé mené dans le cadre du CVC (conseil de la vie collégienne) du CESC (comité d'éducation à la santé et la citoyenneté) ou d'un projet mené en cours de SVT ...

Mais aussi !

- e. **« L'histoire des arts »** : il peut s'agir de présenter, par exemple, une œuvre étudiée en classe, ...
 - f. **« L'enseignement chorale ».**
-
- La liste des sujets est transmise par mail aux familles avec ces modalités et une fiche conseil.
 - Vous pouvez également retrouver ces documents sur l'ENT du collège.
 - A l'issue de l'oral blanc, une fiche récapitulative sera transmise à chaque élève qui pourra encore modifier le sujet ou les modalités. La fiche, identique, ou modifiée sera alors signée par les responsables légaux et vaudra pour choix définitif à l'épreuve du DNB.